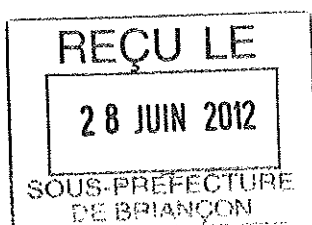




Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr



**Assainissement**

**DELIBERATION**  
**N°2012-84 du 19 juin 2012**

**OBJET : DUP Servitude raccordement Val des Prés.**

*Rapporteur : M. Le Président*

Le 19 juin 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 13 juin 2012 en la salle du Conseil des Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 29 pour la délibération n°2012-60  
30 à partir de la délibération n°2012-61  
31 à partir de la délibération n°2012-71  
29 à partir de la délibération n°2012-86  
28 à partir de la délibération n°2012-90

Nombre de pouvoirs : 2 jusqu'à la délibération n°2012-89  
3 à partir de la délibération n°2012-90

Nombre de votes : 32

*M. Anthony SAINT MAXENT est nommé secrétaire de séance.*

**Etaient présents** : Mme Marie-Hélène PONSART, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Aurélie POYAU, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n°2012-61), M. Philippe SEZANNE (jusqu'à la délibération n°2012-89), M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Claudine FINE, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Edmond CADET, M. Guy HERMITTE (jusqu'à la délibération n°2012-85), M. Marc FORNESI (jusqu'à la délibération n°2012-85), M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henri RAOUX, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE (à partir de la délibération n°2012-71), Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE

**Avaient donné pouvoir** : M. Gérard FROMM à Mme Aurélie POYAU  
Mme Brigitte BOREL à Mme Laurence FINE  
M. Philippe SEZANNE à Mme Catherine VALDENNAIRE à partir de la délibération 2012-90

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière d'assainissement,

**Vu** le contrat de Délégation du Service Public d'assainissement collectif du 14 avril 2006 modifié par avenant du 8 avril 2010,

**Considérant** dans le cadre de ce dernier, que le projet de raccordement de la Commune de Val-des-Prés nécessite la pose d'une canalisation traversant des propriétés privées.

**Considérant** que, malgré les demandes effectuées, il s'avère difficile de conclure un accord avec l'ensemble des propriétaires pour l'implantation sur leur terrain de la dite canalisation (refus ou non réponse).

**Considérant** que, selon l'article L 152-1 du Code Rural et le décret codifié sous les références R 152-1 à R 152-15 du même Code, il peut être institué au profit de la Collectivité, une servitude lui

conférant le droit d'établir à demeure des canalisations souterraines d'assainissement dans ces terrains privés et d'accéder aux installations, dans la mesure où elle en sollicite la mise en place.

**Vu** l'avis favorable de la Commission Technique Environnement et Développement Durable en date du 31 mai 2012,

**Vu** l'avis favorable du Bureau des Maires en date du 5 juin 2012,

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité.**

- Autorise le Président à saisir Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes, pour l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'instruction de servitudes sur des fonds privés pour la pose de canalisations publiques d'assainissement et leurs annexes, comme le prévoit l'article L 152-1 du Code Rural et le décret codifié sous les références R 152-1 à R 152-15 du Code Rural.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



**Alain FARDELLA.**



Date dépôt S.P. : 27 JUIN 2012

Date affichage : 29 JUIN 2012